



2021 - 2024

Appel à Manifestation d'Intérêt Paris Emplois à Domicile



Le programme parisien des formations aux métiers des services à la personne, de l'accompagnement et du soin

Publication: 28 mai 2021

Date limite des candidatures : 28 mai 2024

Contact: Emmanuel Pheulpin et Pascale Cattaneo <u>dae-parisemploisadomicile@paris.fr</u>

ENTREPRISES, DEVENEZ PARTENAIRES DE PARIS EMPLOIS à DOMICILE

La crise sanitaire qui frappe le monde a fragilisé l'ensemble des économies et de nombreuses filières métiers souffrent particulièrement. Paris n'est pas épargné par ce phénomène. Simultanément, cette crise offre une visibilité sans précédent à certains métiers dont ceux des services à la personne, de l'accompagnement et du soin. Ces métiers s'avèrent essentiels, voire vitaux, que ce soit sur le plan individuel des personnes fragilisées, comme sur le plan collectif : un parent sans garde d'enfant peut difficilement travailler, un aidant familial sans relais professionnel auprès de son propre parent en situation de grande dépendance, se retrouve tout aussi démuni pour exercer son activité professionnelle.

Par ailleurs, le vieillissement démographique de la population et les évolutions des pratiques familiales (monoparentalité et recomposition familiale en hausse, foyers constitués d'une seule personne particulièrement nombreux à Paris) contribuent à faire émerger une demande plus forte de prise en charge polyvalente des besoins du quotidien. Ces tendances sont vérifiées à Paris où émerge ainsi un pan non négligeable de la silver économie, créatrice d'emplois pour lesquels l'investissement dans une offre de formation innovante est souhaitable.

L'écosystème des services à la personne, des métiers de l'autonomie et du soin est connu. Les métiers en tension sont identifiés, les besoins de recrutement des entreprises également, les efforts de qualification des professionnels sont élevés, des plateformes SAP ou des plateformes RH SAP ont été structurées dans de nombreux départements et les professionnels du secteur sont investis dans des actions de valorisation de ces métiers. Par ailleurs, sur l'ensemble du secteur médico-social, l'offre de formations professionnelles est vaste avec plusieurs métiers référence tels que assistant de vie aux familles, auxiliaire de puériculture, aide-soignant ou infirmier pour lesquels l'investissement public est conséquent et permanent. En 2019, l'offre régionale de formation professionnelle s'élève au total à environ 42 000 places¹ sur l'ensemble du secteur sanitaire et social.

Pour autant, le secteur des SAP, de l'accompagnement et du soin reste traversé d'enjeux majeurs pour rendre ces métiers plus attractifs et davantage porteurs de parcours professionnels qui insèrent durablement dans l'emploi. C'est pourquoi, la Ville de Paris a lancé en 2021 l'appel à projets « Paris Emplois à Domicile ». Celui-ci vise à renforcer une offre de formation originale et innovante qui se caractérise en cinq points : accroître le volume de « certifications pivot » qui favorisent les profils polyvalents pour répondre au mieux aux nombreux besoins du quotidien des foyers, augmenter les formations pré-qualifiantes de

_

¹ Volume en stock, quelle que soit l'année de formation pour celles qui sont pluriannuelles et quel que soit le mode de financement : Région, autofinancement, employeurs, transition pro.

sorte à favoriser la constitution d'un sas d'entrée dans les métiers des SAP et du soin, privilégier les certifications qui travaillent sur les « soft skills » pour améliorer l'employabilité des apprenants, miser davantage sur les pédagogies innovantes qui favorisent la progressive montée en compétence, enfin, contribuer à optimiser la prise en charge des personnes handicapées par le développement d'une offre de certifications complémentaires dédiées à l'accompagnement du handicap moteur et/ou cognitif. En complément de ce nouvel appel à projets destiné aux organismes de formation professionnelle, la collectivité parisienne veut aussi s'adresser aux acteurs majeurs que sont les entreprises et les opérateurs de compétences.

Par la publication de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, la Ville de Paris prouve sa confiance dans la vitalité de cet écosystème auprès duquel elle souhaite s'engager, en misant sur une approche collective de concertation, de partage des connaissances et de co-construction de solutions opérationnelles.

Vous êtes une entreprise, implantée à Paris ou non, en recherche de compétences sur les métiers des services à la personne et du soin ou intéressée au titre de la responsabilité sociale de l'entreprise à développer des actions destinées à soutenir prioritairement l'emploi des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle, mobilisez-vous à nos côtés.

Devenir partenaire de « Paris Emplois à Domicile », c'est adhérer à un mouvement collectif, impulsé par la Ville de Paris en 2021, pour accompagner les enjeux majeurs auxquels sont confrontés l'ensemble des acteurs des services à la personne et du soin. C'est également apporter son soutien aux porteurs de formations innovantes sur les nombreux métiers de ce secteur en plein essor, formations ciblant des demandeurs d'emplois en situation de fragilité et également, des salariés en capacité de montée en compétences. C'est aussi, co-construire un réseau d'acteurs rassemblés autour d'objectifs convergents : améliorer l'attractivité de ces métiers, valoriser leur valeur ajoutée, qualifier un effectif de demandeurs d'emplois à la hauteur des besoins en recrutement des entreprises sur le bassin d'emploi parisien. C'est enfin contribuer à limiter le phénomène de turn-over des salariés et à élaborer de manière plus visible pour ces secteurs des parcours d'évolution professionnelle porteurs d'emplois sur le long terme.

PROPOSITIONS ATTENDUES

Les propositions pourront relever d'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Offres d'emplois et de stages aux apprenant.e.s des écoles du programme « Paris Emplois à Domicile », contrats de professionnalisation, stages d'immersion en entreprise, etc.;
- Visites d'entreprises pour informer, valoriser et témoigner sur les métiers des services à la personne et du soin, sur leurs évolutions, sur les possibilités de passerelles entre les interventions à domicile et celles en structure, sur les

- perspectives d'évolution de carrière et les possibilités de mobilité professionnelle dans un secteur caractérisé par le phénomène multi-employeurs ;
- Mécénat de compétences au travers de parrainage de promotions de « Paris Emplois à Domicile », du tutorat individuel d'apprenant.e.s ou d'accompagnement au développement de structures de formation; mécénat financier permettant de contribuer au développement du programme et au financement de nouvelles formations;
- Mise à disposition de locaux (salles de cours/réunions) pour accueillir de façon pérenne ou transitoire des formations mais également pour offrir des sessions de sensibilisation à l'offre globale de formations dans le secteur;
- Mise à disposition de matériels tels qu'ordinateurs portables, tablettes, outils numériques afin de favoriser les formations en ligne ;
- Initiatives émanant d'un collectif d'employeurs ;
- Offre d'animations proposées dans le cadre d'un lieu de répit qui serait situé dans Paris et dédié aux salariés des SAP de la région parisienne.

Toute autre proposition dûment argumentée sera examinée.

PARTENARIAT PROPOSE AVEC LA VILLE DE PARIS

Les partenaires de « Paris Emplois à Domicile » pourront bénéficier d'une visibilité sur l'ensemble des documents de communication du programme et participer à l'évènementiel spécifique qui lui sera dédié.

Les partenaires bénéficieront par ailleurs de relations privilégiées avec l'ensemble des acteurs du programme.

Des liens seront établis avec l'ensemble des événements et des grands projets portés par la Ville de Paris dans l'écosystème des services à la personne, de l'accompagnement et du soin.

ELIGIBILITE DES ENTREPRISES

Cet appel est ouvert à tout type d'entreprises, françaises et internationales, aux organismes de formation, aux opérateurs de compétences (OPCO) et aux acteurs économiques et associatifs parisiens/franciliens.

MODALITES DE CANDIDATURE ET CALENDRIER

Les dossiers seront retenus sur la base de la cohérence et la pertinence des propositions par rapport aux objectifs de la Ville de Paris, et par rapport à l'ensemble des actions engagées et des programmes de formation retenus dans l'appel à projets.

La candidature comprendra:

• Une présentation de l'entreprise et de son entité parisienne le cas échéant ;

- La nature de l'implication de l'entreprise dans le programme « Paris Emplois à Domicile » et les raisons de cette mobilisation ; des informations sur le partenariat et la nature des projets proposés conjointement avec une école ou un autre type de partenaire associé ;
- Une proposition d'engagements emploi et RSE, pouvant faire l'objet d'un Pacte Emploi et Formation autour des engagements réciproques, liant la Ville de Paris et l'entreprise candidate.

Le calendrier de l'AMI est le suivant :

• Lancement: 28 mai 2021

• Date limite de dépôt de la candidature : 28 mai 2024

• Adresser les candidatures à : <u>dae-parisemploisadomicile@paris.fr</u>